



Conseil économique et social

Distr. limitée
5 novembre 1999
Français
Original: anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Première session ordinaire de 2000

31 janvier-4 février 2000

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

Note de pays**

Chine

Résumé

La Directrice générale présente ci-après le programme de coopération avec la Chine pour la période 2001-2005.

La situation des enfants et des femmes

1. Par ordre d'importance, la population infantile chinoise vient en deuxième place dans le monde, et ce bien qu'elle est diminuée par suite de la baisse de la fécondité et de l'accélération du développement économique et social. En 1997, l'ensemble de la population était estimé à 1 milliard 236 millions dont 380 millions d'enfants. Le recul démographique devrait se poursuivre et la population infantile devrait être de 359 millions en 2005. La Chine devra tenir compte de cette évolution dans son programme d'action national et dans ses autres activités en faveur des enfants.

* E/ICEF/2000/2.

** Un additif au présent rapport, qui contiendra la recommandation finale concernant le programme, sera soumis au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2000.

2. La Chine a atteint ou est sur le point d'atteindre 14 des 24 objectifs fixés pour l'an 2000 dans son programme d'action national en faveur des enfants. Les principaux résultats sont les suivants : réduction du taux de mortalité infantile et du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans; taux de couverture vaccinale national supérieur à 90 %; nette amélioration de l'accès à l'eau potable (en 1997, 89 % des foyers ruraux disposaient d'un «meilleur» approvisionnement en eau); taux de scolarisation d'environ 98 % dans l'enseignement primaire, chez les filles comme chez les garçons. L'accès des enfants handicapés aux services de base s'est amélioré, la prestation des soins prénatals aux femmes enceintes est plus systématique, le nombre des crèches a sensiblement augmenté et la couverture des services de préparation à la vie active s'est nettement élargie. En 1998, les deux tiers environ du nombre total d'hôpitaux, soit 6 766 avaient reçu le label «ami des bébés»; l'éradication de la poliomyélite

est imminente, aucun cas n'ayant été enregistré depuis 1995; la rougeole et les maladies diarrhéiques sont dans une large mesure maîtrisées. On constate toutefois encore de vastes disparités locales et régionales, qui reflètent dans une large mesure les divers degrés de succès obtenus dans la lutte contre la pauvreté et dans la promotion des communications et des réformes économiques ainsi que le niveau de participation des pouvoirs publics locaux à l'application du programme d'action national. On note par ailleurs une diminution de la couverture des soins de santé primaire et, dans de nombreux cas, une certaine détérioration pour ce qui est de la supervision, de la gestion et de la réglementation des services de base.

3. L'amélioration de la qualité des services sociaux de base pose un défi majeur dans de nombreuses zones rurales situées dans le nord, le nord-ouest et le sud-ouest du pays ainsi que dans certaines zones particulièrement mal desservies, y compris des zones urbaines. La plupart des localités à faible revenu ne disposent pas de capacités de financement et de programmation suffisantes. L'évolution des modes de vie et des schémas de migration interne a par ailleurs influé sur la situation des enfants et des femmes et appelle des ajustements dans les modalités de prestation des services de base.

4. Le Gouvernement souhaite en priorité réduire le nombre des décès maternels (14 216 en 1997), et celui des décès infantiles dus au tétanos néonatal (7 400 en 1997), et faciliter l'accès à l'assainissement rural (52 millions de personnes sont visés) d'ici à l'an 2000. Au nombre des tâches qui s'imposeront à plus long terme figurent les suivantes : enrayer la propagation du VIH/sida (environ 400 000 cas de VIH en 1998); lutter contre la malnutrition protéino-énergétique, l'anémie et les carences en vitamine A; éliminer le trafic d'enfants et de femmes; réduire la consommation de tabac; et améliorer la qualité de l'enseignement primaire. Bien que le Gouvernement ait redoublé d'efforts pour promouvoir l'égalité des hommes et des femmes, les filles chinoises sont souvent désavantagées par rapport aux garçons, en particulier aux trois étapes critiques de leur existence : immédiatement après leur naissance; dans l'enseignement primaire; et au moment de leur entrée dans la vie active.

Enseignements tirés de la coopération

5. On a tiré de l'examen à mi-parcours effectué en 1998 (voir E/ICEF/1999/P/L.4) la conclusion que l'actuelle stratégie pour l'exécution du programme de pays était bien partie pour atteindre ses objectifs. Il faut toutefois que la

coopération soit mieux adaptée à l'évolution rapide de la situation du pays. L'élément du programme visant à éliminer le trafic des enfants et des femmes a été particulièrement renforcé à l'issue de l'examen à mi-parcours.

6. Les autres contributions majeures de l'UNICEF à la réalisation des objectifs sectoriels nationaux clefs tels que la multiplication des latrines sanitaires dans les zones rurales dépendront des progrès accomplis dans la convergence des services sociaux de base permettant de s'attaquer aux multiples causes du dénuement des enfants. La méthode de la prise en compte de chaque étape de la vie de l'enfant, résolument axée sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation favorise une telle convergence, et on y aura largement recours pendant le nouveau cycle de programmation.

7. La Chine, de par sa taille et son prestige, se voit naturellement attribuer le rôle de «Bon voisin pour les enfants» aux niveaux régional et mondial, rôle qu'elle joue, par exemple, en menant une action concertée avec les pays limitrophes pour éradiquer la poliomyélite. L'UNICEF encouragera ce rôle plus activement qu'il ne l'a fait jusqu'ici dans des contextes tels que la prévention du VIH/sida.

8. Le programme de coopération a réagi de façon ponctuelle aux tremblements de terre et aux inondations qui ont profondément éprouvé les femmes et les enfants ces dernières années. Ceci a clairement montré qu'il importait que le nouveau programme de pays prévoit un dispositif spécifique pour faire face aux situations d'urgence, assorti de la planification préalable voulue.

9. Le public s'intéresse de plus en plus aux questions relatives aux droits de l'enfant. En conséquence, dans le prochain cycle de programmation, l'UNICEF multipliera ses initiatives pour appuyer les efforts que déploie le Gouvernement et la société civile en vue d'améliorer la situation des enfants et des femmes.

Projet de stratégie pour l'exécution du programme de pays

10. Le programme de coopération entre le Gouvernement chinois et l'UNICEF sera coordonné avec le Plan de développement national, les programmes d'action nationaux en faveur des enfants et des femmes ainsi que les cycles de programmation du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Programme alimentaire mondial. Le Gouvernement et l'UNICEF ont engagé un dialogue sur les

orientations stratégiques des programmes d'action nationaux en faveur des femmes et des enfants pour la période 2000-2010. Aussi, à l'occasion de la formulation des deux programmes d'action nationaux au début de l'an 2000, s'efforcera-t-on de définir des objectifs plus précis assortis d'une série de programmes pour le nouveau cycle de coopération. En collaboration avec le Gouvernement, les organismes des Nations Unies présents en Chine procèdent à un bilan commun de pays à l'issue duquel on établira un Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au cours de la période 1999-2000. Ces activités sont liées à la mise au point des nouveaux programmes de coopération des organismes clefs du Groupe des Nations Unies pour le développement. Des consultations sont aussi en cours avec d'autres organisations bilatérales et multilatérales au sujet des stratégies et des programmes.

11. Le Gouvernement continue d'accorder la priorité à la satisfaction des besoins en services sociaux de base de millions de familles à faible revenu et d'autres familles vulnérables. Il s'emploie aussi, à titre prioritaire, à donner aux familles et aux communautés les moyens de tirer plus efficacement parti des connaissances accumulées pour répondre aux besoins des enfants et veiller au respect de leurs droits tout en créant des services chargés de promouvoir l'équité en réduisant les disparités entre les régions et entre les sexes. Comme indiqué ci-dessus, le programme de coopération correspondra étroitement aux buts et principes des prochains programmes d'action nationaux en faveur des femmes et des enfants. Parallèlement, le nouveau programme sera davantage axé sur les droits. Les principaux objectifs seront les suivants : a) fournir un appui stratégique aux programmes d'action nationaux en faveur des enfants et des femmes dans des domaines clefs appelant des activités de plaidoyer et autres, tels que la prévention du VIH/sida; b) élargir les partenariats et mobiliser davantage de ressources nationales et internationales; c) renforcer les politiques nationales et les mécanismes opérationnels liés au financement et à la gestion des services sociaux de base au niveau local; et d) faciliter la formulation et la diffusion de messages clefs à l'appui des interventions du programme.

12. Le nouveau programme de coopération comportera cinq modules stratégiques interdépendants et complémentaires. Au centre se situera le module *planification, plaidoyer, communication et connaissances* qui servira d'interface avec les quatre autres modules. Par exemple, les composantes planification et plaidoyer faciliteront la formulation et le suivi de politiques en faveur de l'égalité entre garçons et filles, tandis que les composantes communication et connaissances permettront de mieux faire

connaître les droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La population et les organisations auront plus aisément accès aux connaissances voulues pour la prévention de la malnutrition, du manque d'hygiène, du trafic d'enfants et de femmes, du VIH/sida et d'autres problèmes.

13. Le module *politiques sectorielles et services de base* facilitera la formulation de politiques ou le renforcement des politiques existantes dans les domaines ci-après : santé et nutrition des enfants et des femmes; enseignement de base; assainissement de l'environnement; renforcement des capacités techniques et de gestion; et mise au point de modèles à suivre dans certains districts et certaines provinces défavorisées. Il s'agira de faciliter l'accès aux services de base et d'élargir la couverture de ces services, notamment auprès des fillettes et des femmes; de réduire les coûts pour les familles à faible revenu; de formuler et d'utiliser des indicateurs pour chaque secteur; et d'accroître les ressources allouées aux services sectoriels du pays.

14. Le module *services de base unifiés* aura pour objet de : a) rechercher de nouvelles modalités pour s'attaquer aux problèmes causés par la conjonction de diverses carences chez les enfants; b) renforcer les cadres de coopération entre les districts et les communautés pour favoriser les initiatives concernant les services de base multisectoriels; c) tirer profit des données d'expérience pour mieux lutter contre la pauvreté; et d) encourager une participation plus active des communautés, notamment des enfants, dans certaines zones rurales et urbaines. L'appui de l'UNICEF contribuera à renforcer les institutions locales et à développer les compétences. On aura recours aux établissements sanitaires, aux établissements scolaires et aux groupes de femmes pour mieux coordonner la prestation de services dans divers domaines – gestion des maladies infantiles courantes, amélioration de la fréquentation scolaire et de la qualité de l'enseignement, et sensibilisation aux questions de parité entre les sexes.

15. Les objectifs clefs du module *services de protection* sont les suivants : a) protéger les enfants, les jeunes et les femmes contre des dangers tels que le VIH/Sida, le tabagisme, le trafic d'enfants et de femmes, les mauvais traitements, la privation de soins et la discrimination fondée sur un handicap, l'appartenance ethnique ou le sexe; b) donner la possibilité aux adolescents vulnérables de choisir des modes de vie plus sains et plus sûrs; c) améliorer la protection des enfants et des femmes en appliquant des plans d'action aux niveaux national et provincial ainsi qu'au niveau des districts. Des stratégies

clefs seront articulées autour des services de base unifiés. Le renforcement des capacités devrait permettre de mieux évaluer et analyser les nouveaux risques et de tester, dans certaines zones, des initiatives impliquant la participation de la population.

16. Le module *services d'urgence et catastrophes naturelles* servira notamment à évaluer systématiquement les répercussions immédiates et à plus long terme des catastrophes, en particulier sur les enfants et les femmes. Il s'agira au premier chef de généraliser les «bonnes pratiques», en particulier en matière de prévention et, le cas échéant, de favoriser l'adoption des dispositions voulues face aux conséquences graves des catastrophes dans les domaines de la santé, de l'assainissement et de l'éducation de base. On fera fond sur les acquis d'expérience pour agir de façon ciblée et stratégique, par exemple pour prévenir les épidémies.

17. Au niveau de la gestion du programme, la mise au point d'activités de suivi et d'évaluation appropriées, tant multisectorielles que sectorielles, comptera au nombre des priorités. Ces évaluations porteront surtout sur les initiatives de décentralisation et celles impliquant la participation de la population, sur le renforcement des capacités des services de base, et sur les activités de communication et de plaidoyer. L'UNICEF mobilisera davantage ses effectifs sur le terrain pour relever les principaux défis posés par certaines activités du programme, telles que les initiatives en faveur des filles, le soutien en cas de situation d'urgence et la collecte de fonds.

Prévisions budgétaires

18. Pour la période 2001-2005, il est prévu d'allouer au programme de la Chine un montant de 60 349 000 dollars prélevé sur la masse commune des ressources, auquel s'ajoutera un montant de 40 millions de dollars prélevé sur d'autres ressources. Le programme d'action national chinois en faveur des enfants étant en cours d'élaboration, il a été convenu que l'on procéderait au début de l'année 2000 à la ventilation budgétaire par secteurs ou par composantes du programme et que celle-ci serait présentée en septembre 2000 en même temps que la recommandation concernant le programme. Les collectes de fonds semblent plus prometteuses que prévu initialement, il se peut que le montant alloué au titre des autres ressources augmente en conséquence. Toutefois, la stratégie de base du programme de pays restera celle qui a été exposée ci-dessus.